

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 02/04/2026	L'an deux mil vingt six Le 08 avril à 20h00
----- DATE D’AFFICHAGE 09/04/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
----- ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents :</u> Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
----- <u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	<u>Absents excusés :</u> Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque
EN EXERCICE : 27	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laurence Roux
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 27	

OBJET : CLÔTURE DE L’AP/CP DU RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Bouchard, maire-adjoint aux finances.

La délibération du conseil municipal n° 62-10-21 du 18 octobre 2021 a créé une autorisation de programme de programme/ crédits de paiement pour le projet de rénovation et extension du restaurant scolaire Victor Hugo.

Considérant que les travaux liés à cette opération sont achevés et que l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées.

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme n° 2021-01, arrêtée au montant de 2 418 435,97 € TTC et réalisé comme suit :

Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025
17 809,61 €	82 398,54 €	258 856,67 €	1 868 653,40€	190 717,75 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 12 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De clôturer l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0



Le Maire,


Benoît LE RETIF